

# TERRITOIRES

SOMMAIRE

- 2-3 • POLITIQUE CONTRACTUELLE** : focus sur un **Fonds d'investissement rural** avec Joëlle Levavasseur, maire de Saint-Martin-d'Aubigny
- **INFRASTRUCTURES** : **nouvelles signalisations** avec Jean-Claude Braud, conseiller départemental en charge de l'entretien, des travaux routiers et du parc
- **SOLIDARITÉS** : **plateforme Ecoreso Autonomie** et **Carte Mobilité Inclusion**

- 4 • ATTRACTIVITÉ MÉDICALE** : une **prime aux remplacements et collaborations** avec Mathieu Bansard, médecin généraliste au Pôle de santé des Pieux
- **CULTURE** : **salon du patrimoine** et **politique en faveur des églises**
- **PRATIQUE** : de nouveaux services en ligne
- **VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

## ÉDITO

### LA MANCHE, UNE DESTINATION INCONTOURNABLE EN NORMANDIE !

C'est un défi que nous sommes en passe de gagner.

La Manche doit être identifiée comme une destination qui compte en Normandie.

Parce qu'elle a des atouts différents d'autres territoires. Parce qu'elle sait surprendre par la variété et la beauté de ses espaces. Parce qu'elle offre une dimension maritime quasi unique.

Aujourd'hui, des démarches concrètes sont engagées. C'est l'objectif de notre plan nautisme<sup>(1)</sup> qui vise à rendre notre territoire toujours plus attractif. Deuxième département maritime de France par la longueur de ses côtes, la Manche doit être identifiée, par les Manchois d'abord mais aussi par l'ensemble des visiteurs, comme une grande terre maritime.

La Manche doit se démarquer des autres départements de bord de mer, de façon que touristes et visiteurs puissent vivre une expérience nautique et n'aient qu'une envie : revenir.

Ce travail est arrivé aujourd'hui à maturité. Ce plan nous engage, sur les cinq années à venir, pour un budget de 30 millions d'euros.

Mais la Manche ne se résume pas à son littoral. Nous avons des atouts touristiques énormes ; il nous revient de les valoriser. C'est tout l'enjeu de la nouvelle politique de signalisation spécifique à notre territoire, que nous engageons afin de donner de la cohérence à notre identification.

Celle-ci a été réalisée en partenariat avec vous, collectivités, mais également avec les acteurs économiques, ainsi que les professionnels du tourisme, du patrimoine et de la culture.

Cette stratégie de développement met en avant les richesses de notre département, pour renforcer son attractivité. Pour le faire rayonner. Pour donner envie de le visiter et pourquoi pas d'y rester !

C'est grâce à ces démarches de qualité portées ensemble que la Manche s'affirmera comme une destination exceptionnelle et incontournable !

<sup>(1)</sup> voté à la session du 16 juin 2017



Le plan nautisme a été présenté aux maires et présidents d'EPCI littoraux le 3 juillet, au pôle nautique de Barneville-Carteret.

## PLAN NAUTISME 2017-2021

### La Manche, la mer : une évidence, une expérience unique

**V**oté par l'assemblée départementale le 16 juin, pour un investissement de 30 M€ sur cinq ans, le plan nautisme de la Manche a l'ambition de faire reconnaître notre département maritime parmi les plus attractifs de France.

Le potentiel d'attractivité, tant économique que touristique, que représentent ses atouts majeurs liés à la mer, doit être davantage valorisé et permettre d'y développer les « expériences nautiques ». Le conseil départemental a ainsi retenu un ensemble de mesures volontaristes, dans ce plan nautisme très transversal (sports, entreprises, accessibilité, infrastructures portuaires, tourisme, services...), autour de quatre axes :

- 1 Professionnaliser les offres d'expériences proposées sur le territoire et de balades sur les voiliers habitables, bateaux traditionnels ou tout support nautique ; rendre lisible et améliorer l'offre pour le public en situation de handicap ;
- 2 Articuler et améliorer l'offre aux plaisanciers, à l'échelle du bassin de navigation du littoral manchois ;
- 3 Conforter le développement de nos infrastructures portuaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires ;
- 4 Développer une communication ciblée sur ces expériences nautiques.

« Nous ne voulons pas nécessairement une première place, mais nous voulons une singularité, que la Manche se distingue des autres départements maritimes et soit bien présente en tant que telle. »

Jean MORIN, président de la commission des infrastructures et de l'environnement

« Le nautisme est un secteur économique à fort potentiel, en plein essor dans la Manche. Nous devons développer une offre de qualité, diversifiée et originale, jamais dévoyée par un urbanisme galopant. »

Patrice PILLET, président de la commission de l'attractivité territoriale, l'économie et l'agriculture

#### La Manche nautique en chiffres

3 façades maritimes	6 550 places de plaisance dans les ports et zones de mouillage (soit plus de la moitié des capacités d'accueil de la Normandie)	4 000 emplois pour la pêche, l'aquaculture et le mareyage
355 km de côtes		
19 ports (dont 14 départementaux)		

Pour plus d'informations sur le Plan Nautisme 2017-2021 : catherine.legrain@manche.fr - 02 33 05 94 25

#### RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER !

Sujet à la une, vidéo du moment, bonus web et version numérique, la newsletter de **Nos territoires** vous informe à chaque parution d'un nouveau numéro. L'occasion pour vous de la partager auprès de vos équipes !

Vous ne l'avez pas reçue ?  
Rendez-vous sur  
conseil-departemental.manche.fr  
(le kiosque)

#### ET RESTEZ CONNECTÉ À L'ACTUALITÉ DU DÉPARTEMENT

Pour renforcer sa communication de proximité, dans une logique de dématérialisation et une dynamique de mix média, le Département continue d'adapter ses supports aux évolutions des usages. Ainsi, les Manchois ont désormais aussi leur newsletter, grand public : **Manche Actu**. Toutes les six semaines, elle présente les nouveaux services, outils d'information et grands projets de la collectivité qui facilitent leur

quotidien. Premier sujet à la une de ce rendez-vous bimestriel avec les habitants et autre nouveauté de cette rentrée : **l'e-mag**. Version enrichie et interactive, complémentaire du magazine papier, ce **Manche mag** connecté vient de voir le jour avec le n°58, proposant des contenus multimédias variés (photos, vidéos...), consultables sur tous supports : ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.

Retrouvez l'e-mag' et inscrivez-vous à la newsletter sur manche.fr





Signature du FIR de Saint-Martin-d'Aubigny, le 29 septembre (Serge Deslandes, conseiller départemental en charge des contrats de territoire ; Jean Morin, vice-président délégué aux infrastructures, territoires et habitat ; Dominique Larsonneur-Morel, conseillère départementale du canton d'Agon-Coutainville et Joëlle levasseur, maire de Saint-Martin-d'Aubigny)

## POLITIQUE CONTRACTUELLE

# LA MANCHE INVESTIT POUR LES TERRITOIRES

Depuis leur création en 2016, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale du Département, 17 Fonds d'investissement ruraux (FIR) ont été validés. Parmi les projets ainsi soutenus, une Maison d'assistantes maternelles (MAM) va voir le jour à Saint-Martin-d'Aubigny.



VU PAR...

**Joëlle LEVASSEUR**  
maire de Saint-Martin-d'Aubigny

### Compléter notre offre de service

Nous avons bénéficié auparavant de trois contrats de territoire, le dernier pour créer un plateau multisports. Le FIR me semble plus simple, car il colle au projet de la commune tout en s'inscrivant dans une dynamique communautaire (le Département contractualise directement avec la commune, NDLR). C'est la première fois que nous pouvons inscrire une opération comme la MAM, que nous ne serions pas en capacité de financer sans cette aide départementale, du fait des coûts d'investissement importants. Nous réhabilitons un bâtiment au cœur du bourg, pour en faire un espace fonctionnel et très complet.

### Faire vivre nos campagnes

Cette nouvelle structure facilitera la vie des parents, notamment par des plages horaires élargies et un accueil assuré en cas d'absence spontanée d'une des trois assistantes maternelles agréées. Elle permet aussi de professionnaliser leur métier et d'améliorer leurs conditions de travail. 12 enfants seront accueillis simultanément, dans un cadre collectif mais aussi familial et convivial, favorisant leur bien-être, essentiel. Si nous voulons faire vivre nos campagnes et accueillir de nouveaux foyers, nous devons leur proposer un minimum de services. Cette structure, dont l'ouverture est prévue avant l'été 2018, vient compléter notre offre pour la petite enfance, avec l'école (RPI) et la garderie. »

**DESCRIPTIF :** Travaux de mise aux normes énergétiques et d'accessibilité (ERP 5<sup>e</sup> catégorie) du bâtiment, maçonnerie, charpente et couverture de l'extension et fermeture de la partie ouverte, isolation, menuiseries intérieures et extérieures, électricité, plomberie, peinture, chauffage à eau chaude avec isolation au sol.

**Soutien du Département :** 61 900 €, sur une base éligible de 204 864 €

### LE FIR, RAPPEL

En complémentarité de son aide aux intercommunalités, grosses communes\* ou pôles de proximité, le conseil départemental accompagne les communes rurales qui souhaitent proposer à leurs habitants des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne, grâce au Fonds d'investissement rural. Un fonds de 2 M€/an qui permet de définir, pour chaque commune, une enveloppe globale de 50 000 à 100 000 € pour deux années, calculée sur une base de 100 € par habitant, avec un taux de soutien compris entre 10 et 40 % par projet.

Les communes éligibles doivent proposer un ou plusieurs projets en lien avec des thématiques précises : habitat, commerces, locaux scolaires, équipements périscolaires, équipements de la petite enfance, salles de convivialité, bibliothèques, aménagement d'espaces naturels paysagers.

\* communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant a minima 5 000 emplois

### Les 17 FIR validés à ce jour :

- création d'un gîte de groupe dans un ancien presbytère, à Vicq-sur-Mer
- construction ou réhabilitation d'une salle de convivialité, à Saint-Hilaire-Petitville, Courcy, Sideville, Montaignü-la-Brisette, Doville, La Haye-d'Ectot, Hérenquerville, Orglandes et Tollevast
- création de trois commerces en cœur de bourg, à Saint-Fromond
- réhabilitation d'une salle des fêtes, à Saint-Senier-sous-Avranches
- rénovation d'un logement communal, à La Mouche
- création d'une MAM, à Nouainville et Saint-Martin-d'Aubigny
- création d'un terrain multisports et extension de la bibliothèque municipale, à Virandeville.

Modalités et dossier de candidature sur [conseil-departemental.manche.fr](http://conseil-departemental.manche.fr)



La nouvelle marque de la Manche (déclinée ici sur un totem, devant la Maison du Département, à Saint-Lô) fera bientôt son apparition aux portes d'entrée du département.

## INFRASTRUCTURES

### NOUVELLES SIGNALISATIONS

Le Département met en place de nouveaux panneaux d'information sur les territoires. Une démarche qui s'inscrit dans ses orientations stratégiques, pour renforcer l'attractivité de la Manche.



VU PAR...

**Jean-Claude BRAUD**  
conseiller départemental en charge de l'entretien, des travaux routiers et du parc

### Une offre innovante

Nous avons voté, le 16 juin, les principes de révision de notre schéma directeur de signalisation directionnelle et la création d'un schéma directeur de signalisation touristique. Il s'agit bien sûr de nous adapter aux évolutions démographiques - la population manchoise a augmenté de 8 % entre 1990 et 2014 - et aux changements de réglementation. Mais nous voulons aussi faire rayonner

notre territoire, identifier et valoriser, le long des routes, tout ce qui donne envie d'y venir et d'y rester.

### Découvrir le patrimoine

Notre nouvelle signalisation touristique met en valeur notre patrimoine dans son ensemble, de façon plus cohérente et visible pour les habitants et visiteurs. En créant des circuits le long du littoral et dans les terres, nous voulons favoriser la découverte de nos sites, mais aussi de nos villes, nos produits locaux, notre patrimoine naturel ou bâti, notre histoire, nos entreprises... Nous avons répertorié ces thématiques pour permettre à l'usager d'organiser sa visite selon ses centres d'intérêt, notamment grâce aux outils numériques, et proposer une offre innovante. »

## LE NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION TOURISTIQUE

Les objectifs sont de définir des règles applicables à l'ensemble du département, par une signalisation touristique homogène et claire, la création de panneaux « image » sur nos routes départementales pour les sites majeurs, les villes et entreprises emblématiques et une signalétique adaptée aux sites de moindre fréquentation. Leur mise en place va s'échelonner jusqu'en 2019.

### Classification des 254 sites et lieux de visite selon des seuils de fréquentation

Classification	Fréquentation en nombre de visiteurs/an	Nombre de sites à signaler
Signalisation d'information locale (SIL)	< 5 000	200
Sites ♥	entre 5 000 et 15 000	24
Sites ♥♥	entre 15 000 et 50 000	15
Sites ♥♥♥	> 50 000	15

► **Équipement des 27 villes emblématiques** disposant d'un label, d'un classement national ou d'une thématique identitaire forte

► **Équipement des 18 entreprises locales** disposant d'un label AOC, AOP ou Label rouge, ou de la marque « Qualité Tourisme »

► **Évolution de la signalisation des lieux de mémoire** de l'Espace historique de la Bataille de Normandie, avec l'utilisation de la marque « 1944, Terre de Liberté », pour le 75<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement (2019). Projet porté par la région Normandie.

Retrouvez le détail des deux





Les principaux panneaux introduits par le schéma directeur de signalisation touristique sont de type H30, comme celui-ci, qui indique une de nos entreprises du patrimoine vivant.


- ▶ **La Manche « buissonnière »\***, des circuits thématiques (qui s'appuient sur les outils numériques) traversant le département à l'intérieur des terres, sur 59 sites identifiés : entreprises et artisanat d'art ; produits du terroir et fermes pédagogiques ; patrimoine bâti et jardins ; musées, lieux de visite, activités de loisirs ; points de vue ; espace naturels sensibles

\* appellation non définitive

- ▶ **Création d'un circuit « Route littorale »**, produit phare et identitaire de la Manche, pour faire découvrir les richesses du territoire

- ▶ **Mise en place de panneaux aux 10 portes d'entrée du département**, sur nos routes départementales les plus fréquentées, arborant la marque Manche, pour affirmer notre identité territoriale et renforcer notre attractivité

- ▶ **Signalisation physique de routes touristiques territoriales**, à la demande des intercommunalités désireuses de créer des circuits physiques de découverte du patrimoine. Ces circuits pourront être autorisés sur les routes départementales, sur la base des critères suivants :

- refléter la stratégie touristique de chaque territoire
- proposer des services tout au long du parcours
- être réalisables sous forme d'une découverte en voiture à la journée
- s'appuyer au minimum sur les sites mis en exergue par le Département
- être distincts de la « Route littorale » et privilégiant la découverte de l'intérieur des terres
- utiliser la marque « La Manche, changez de point de vue » ou son marqueur 

## LA REFONTE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

Pour tenir compte de l'évolution de la population et des changements de réglementation, l'assemblée départementale a validé les principes de refonte du schéma existant. L'objectif est de sélectionner les informations à afficher dans les différents carrefours du département, afin d'aider chaque usager à construire progressivement son itinéraire.

Tout en respectant la réglementation, les types de mentions à signaler concernent :

- principalement les communes et agglomérations,
- les zones d'activités / pôles multimodaux,
- les pôles touristiques et culturels,
- les services et équipements retenus par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Ainsi, 24 pôles voient leur classe augmenter : 19 du fait de l'augmentation de la population et 5 du fait d'un surclassement touristique.

Cette mise en place se fera progressivement, à mesure du renouvellement des panneaux existants.



En réadaptant le matériel, Ecoreso Autonomie veut en faire une "facilité de vie" pour les usagers.

## SOLIDARITÉS

### ECORESOS AUTONOMIE LA MANCHE

Département précurseur, la Manche lance sa plateforme de valorisation de matériels techniques pour les personnes à mobilité réduite. Une fois collectés, ils sont réparés ou recyclés, puis disponibles à la vente, la location et ponctuellement au prêt, et réadaptés à leur nouvel usager, avec l'accompagnement d'un ergothérapeute et de professionnels du territoire. Ces services innovants à la personne favorisent son autonomie, son maintien à domicile et son bien-être.

Créé en octobre sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif, Ecoreso Autonomie la Manche proposera aussi des ateliers de self-réparation, sur son site avec showroom, inauguré mi-novembre à Gourfaleur.

Pratique : 11, route de Tassy - 50750 Gourfaleur - 02 33 74 95 08  
contact.lamanche@ecoreso-autonomie.org

## CARTE MOBILITÉ INCLUSION

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace les trois cartes destinées aux personnes en situation de handicap ou perte d'autonomie.

Instituée par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, cette carte unique porte une ou plusieurs des mentions correspondant aux cartes précédentes - invalidité, priorité, stationnement. Infalsifiable et sécurisée, elle est désormais conçue par l'Imprimerie Nationale, par convention avec chaque Département, ce qui réduit les délais de fabrication. Elle libère ainsi de cette tâche les Maisons départementales des personnes handicapées, qui se recentrent sur leurs missions d'accompagnement.



Les critères d'attribution de la carte et ses avantages associés, de même que les voies de recours, restent inchangés.

### 3 mentions

- **Invalidité** : toute personne d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou classée en 3<sup>e</sup> catégorie de la pension d'invalidité de la Sécurité sociale
- **Priorité** : toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80 % rendant la station debout pénible
- **Stationnement pour personnes handicapées** : toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements

### Ce qui change

La décision d'attribution ou de rejet appartient au président du conseil départemental, sur avis de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La Maison départementale de l'autonomie envoie un fichier des décisions d'accord à l'Imprimerie Nationale, qui produit les cartes dans un délai de cinq jours à compter de la réception des photos d'identité du bénéficiaire. Ce dernier peut suivre la production de sa carte sur un portail internet ou un serveur vocal interactif de l'Imprimerie Nationale et la reçoit directement par voie postale.





© Fotolia



## ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

### UN NOUVEAU LEVIER À L'INSTALLATION

**Dispositif inédit du Département pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et dentistes : une prime aux contrats de remplacement ou collaboration.**

L'enjeu est d'attirer des jeunes médecins généralistes ou dentistes, pour leur faire découvrir la Manche et les inciter à y rester, à travers un ensemble d'actions impulsées par l'agence Latitude Manche, aux côtés des professionnels de santé du territoire. Un nouveau dispositif, à ce jour inédit en France, vient ainsi d'être lancé : une prime forfaitaire d'exercice pour les professionnels diplômés depuis moins de trois ans optant pour un remplacement ou une collaboration libérale dans les zones sous-dotées du département. Ces pratiques sont souvent la première étape à l'installation sur un territoire. L'une pallie une indisponibilité temporaire du médecin titulaire, l'autre permet de bénéficier de ses locaux et conseils en lui versant une redevance, et de se constituer une patientèle.

#### Une prime incitative

La progressivité de ce système de prime - sur 6 semestres maximum (cf. encart) - incite le jeune praticien à commencer par des remplacements, ce qui par ailleurs soulage les médecins en place. La possibilité de changer de lieu lui permet de découvrir le territoire et de se constituer un réseau professionnel. Puis l'évolution en collaboration l'implique un peu plus sur un secteur donné et dans le fonctionnement d'un cabinet. Enfin, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie facilite son installation, par un accompagnement individualisé (analyse du territoire envisagé et aide aux démarches administratives).

L'objectif, à moyen terme, est d'atteindre sept à huit contrats par an.

#### La prime

- Pendant les trois premiers semestres** : prime forfaitaire de 4 200 € par semestre, pour un équivalent mi-temps minimum de remplacements ou de collaborations auprès de confrères, en zone sous-dotée.
- Pendant les trois semestres suivants** : prime forfaitaire de 4 200 € par semestre, si le professionnel s'engage dans une collaboration, dans les mêmes conditions que précédemment ; ou de 2 100 €, s'il continue à ne faire que des remplacements.



#### VU PAR...

**Mathieu BANSARD**  
médecin généraliste  
en collaboration au Pôle de  
santé Ouest-Cotentin, Les Pieux

quand on a été habitué au salariat hospitalier durant l'internat. Ce complément de revenu est aussi un filet de sécurité, qui laisse le temps de se constituer sa patientèle.

#### Une dynamique novatrice

Dans le Nord-Cotentin, ça se passe très bien. La structure et le travail en équipe sont attractifs. On est sans doute les premières générations à pouvoir en profiter, et s'engager au-delà de ses consultations si on veut, en travaillant en transversalité avec des équipes sanitaires et sociales bien implantées localement, très compétentes, dans une dynamique assez novatrice de prise en charge globale des patients.

On arrivera à retenir les jeunes en leur proposant autre chose que de la médecine isolée, répondant à une simple demande de soin. Grâce à un accompagnement social et plus de prévention, le service rendu au patient est bien plus important et porteur de sérénité. »

#### Des primes plus efficaces

Des trois départements ex bas-normands, la Manche est sans doute celui qui a le plus innové et s'est donné le plus les moyens en matière de démographie médicale. Elle a été pionnière pour les bourses aux étudiants, mais la formule a été reprise par un dispositif national non cumulable. Ces nouvelles primes semblent donc plus cohérentes et efficaces, car les jeunes médecins qui remplacent ou collaborent ont plus de chances de rester. On peut naviguer dans le département et casser les premières barrières, inhérentes à un territoire qu'on ne connaît pas ou à l'exercice libéral, qui peut faire peur

Contact au Département : Laura Eveno - 02 33 05 97 44 - attractivitemedicale@manche.fr

## PATRIMOINE

### RENCONTRES DU PATRIMOINE UNE PREMIÈRE RÉUSSIE !

Organisé les 8 et 9 juillet par le Département et l'association des Acteurs du Patrimoine manchois au Haras national de Saint-Lô, ce premier salon dédié à notre patrimoine bâti, mobilier et paysager, ainsi qu'aux savoir-faire de nos artisans et aux métiers d'art, a attiré pas moins de 3000 visiteurs. Associations de sauvegarde, acteurs institutionnels (Département, communes, CAUE, Pays d'art et d'histoire...), propriétaires privés, architectes et entreprises du patrimoine, éditeurs, artisans..., 80 exposants se sont rencontrés et ont partagé avec le public les richesses patrimoniales de la Manche.

Grâce aux « causeries », expositions, ateliers pédagogiques et animations autour du cheval - démonstrations de maréchalerie,

charronnerie, attelage de tradition -, professionnels, particuliers et passionnés ont découvert, au sein du Haras, site historique emblématique de la Manche (récemment acquis par quatre collectivités\*), la diversité des trésors et savoir-faire qui composent notre patrimoine, enjeu d'attractivité pour notre département, dans ses dimensions culturelle, touristique et économique.

\* Région, Département, Agglo et Ville de Saint-Lô

#### Le patrimoine manchois en chiffres

**850** églises, près de **2000** châteaux et manoirs, **15000** objets protégés, **6000** emplois directs ou indirects

Retrouvez les photos sur [manche.fr](http://manche.fr) (album flickr dédié)

## POLITIQUE EN FAVEUR DES ÉGLISES

La sauvegarde des églises de la Manche, ces repères identitaires de cœur de bourg, est un axe majeur de la politique de conservation et de valorisation patrimoniale du Département, mise en œuvre par le pôle patrimoine et territoires de sa Délégation à la culture. Il favorise la préservation de ce « plus grand musée national et gratuit » de plusieurs manières :

- incitation au développement d'une réflexion globale sur la préservation des édifices

- aides financières concernant l'église dans sa totalité, y compris le mobilier et les objets d'art
- accompagnement, expertises et conseils, en lien avec le CAUE, la DRAC et l'UDAP selon le type d'édifice, pour améliorer les travaux de restauration
- soutien aux opérations de souscription publique et de mécénat
- soutien à la valorisation : vitrines, panneaux sur l'histoire du monument et des objets d'art, opération Pierres en Lumières...

#### 3 cas de figure :

##### 1. Votre église est classée ou inscrite aux Monuments historiques

La visite, le diagnostic, le suivi et les conseils sont donnés par l'architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont coordonnés par un architecte en chef des Monuments historiques ou un architecte du patrimoine. Le Département abonde les aides apportées par la DRAC.

##### 2. Votre église n'est pas protégée, dans une commune de moins de 5 000 habitants

L'état des lieux apparent peut être réalisé par un architecte du CAUE. Pour les travaux faisant appel à plusieurs corps de métier, un architecte du patrimoine ou expérimenté dans la restauration du bâti ancien est recommandé. Le Département apporte une aide financière sur les travaux après réception du rapport de l'architecte et du dossier de demande de subvention, en fonction des solutions apportées.

##### 3. Votre église n'est pas protégée, dans une commune de plus de 5 000 habitants

Vous pouvez suivre les mêmes préconisations, conseils et expertises du pôle patrimoine et territoires qu'en point 2. La commune nouvelle bénéficie directement de la dotation versée par l'État, c'est donc à elle de redistribuer la somme, selon les besoins et les choix.

Contact et modalités sur [conseil-departemental.manche.fr](http://conseil-departemental.manche.fr) (Guide des aides)

## PRATIQUE

- Les élèves de 3<sup>e</sup> peuvent désormais faire leurs recherches de stage de découverte professionnelle sur la plateforme du Département : [stage3e-manche.fr](http://stage3e-manche.fr). Plus de 500 offres les attendent, avec possibilité de postuler en ligne.
- Le Département vient de présenter aux TPE/PME le dispositif MPS (marché public simplifié), qu'il applique à tous ses marchés depuis le 1<sup>er</sup> avril, afin de les aider à répondre plus facilement aux appels d'offres. Pour tout savoir du MPS : [marches-publics-manche.fr](http://marches-publics-manche.fr)

## VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS AVEC LE DÉPARTEMENT

- **CULTURE** : jusqu'au 22 octobre, festival de contes **Histoire(s) d'en découdre**, dans 23 communes - [biblio.manche.fr](http://biblio.manche.fr) du 22 au 25 novembre, colloque "La Normandie existe-t-elle ?", à Saint-Lô - [archives.manche.fr](http://archives.manche.fr)
- **ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE** : début novembre, **élection du nouveau président** / 8 décembre, **session plénière** - en direct et différé sur [conseil-departemental.manche.fr](http://conseil-departemental.manche.fr)

